

# COMITÉS DE QUARTIER GUIDE PRATIQUE





Fortes de leur volonté politique, les autorités de la Ville de La Louvière souhaitent définir un projet de Ville cohérent, en phase avec l'ensemble de ses habitants.

Pour cela, un développement territorial fondé sur l'échelle locale doit se construire via un rapprochement citoyens-élus.

La participation citoyenne consiste à améliorer la citoyenneté responsable, favoriser la cohésion sociale dans les quartiers, ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour tous, en permettant aux habitants, associations, commerçants et autres forces vives locales de s'impliquer.

Parler de proximité implique une participation citoyenne qui puisse permettre l'émergence d'une parole locale faisant valoir les besoins, les projets des habitants pour eux-mêmes et pour leurs quartiers et leur ville.

Cette participation citoyenne locale se développe via l'accessibilité à des lieux de délibération dans l'espace public. Les Comités de quartier en font partie.

Le présent document constitue un outil permettant à chacun de trouver des clés et conseils dans la mise en place et l'organisation de ce type de structure. Les équipes de travailleurs sociaux des Maisons de quartiers sont aussi à votre disposition pour vous aider dans vos projets !

Laurent Wimlot

Jacques Gobert

Echevin de la politique des quartiers  
et de la participation citoyenne

Bourgmestre



# DÉFINITION

Les Comités de Quartier sont composés de citoyens actifs, considérés comme experts de leur territoire de par leur proximité avec celui-ci. Véritables moteurs de la dynamique de quartier, ils ont pour objectifs de favoriser le lien social, la convivialité mais, également, le développement des quartiers via une logique de projets basée sur un diagnostic local se référant à des problématiques phares.

Ces structures sont être ouvertes à tous sans considérations politiques, philosophiques ou confessionnelles.

Ils peuvent se constituer en association de fait ou en association sans but lucratif (ASBL).

# OBJECTIFS

Se constituer en Comité de Quartier permet non seulement de participer à l'amélioration de la cohésion sur le territoire, mais également à la démocratie locale. Ce type d'organisation est en effet l'occasion de se rassembler autour de problématiques et enjeux propres aux réalités quotidiennes mais apporte, aussi, l'opportunité de faire entendre les intérêts des habitants du quartier tout en informant les riverains des projets qui les concernent. Cette citoyenneté active garantit un accès à la démocratie locale tout en favorisant une logique de territorialité coresponsable dans un esprit de convivialité.

# LA LOUVIÈRE : VILLE FACILITATRICE

Le service APC est l'acteur privilégié de la Ville pour accompagner les citoyens tout au long du processus de constitution d'un comité de quartier. Les travailleurs sociaux présents en Maisons de Quartier agissent pour vous en tant que véritables facilitateurs. L'équipe de l'APC permet la connexion entre partenaires «villes» et locaux.

La ville met aussi à disposition différents moyens tels que le prêt de matériel, l'obtention de subventions (ducasses), une intervention dans le communication d'événements ou encore dans la mise à disposition de salles de réunion.



# MEMBRES ET PARTENAIRES

Les personnes qui composent un Comité de Quartier doivent majoritairement être des habitants du quartier bien sûr (environ 80%), mais peuvent également être des personnes qui y travaillent. En effet, des intérêts communs peuvent-être décelés avec les commerçants, les enseignants de l'école proche, ou encore, les travailleurs d'un service (l'antenne du CPAS ou ONE du quartier, les Maisons de Jeunes, etc.) se trouvant à proximité de la zone géographique définie. L'association de citoyens débute toujours par un petit groupe, voire une seule personne, désireux de défendre les intérêts du quartier. Un groupe « porteur » de 5 ou 6 personnes peut suffire bien qu'il soit important de lancer un appel aux candidatures. Un Comité de Quartier se doit de faire appel à tous, et ce, régulièrement. Des règles de fonctionnement doivent-être prévues (des statuts, une charte, ou règlement d'ordre intérieur).





# COMMUNICA- TION ET RECRUTEMENT

Il serait également opportun de rendre public par avis, toutes-boîtes, journaux, affiches, bouche à oreille, réseaux sociaux, etc. la tenue d'une réunion de constitution. En effet, il importe de disposer d'un maximum de compétences afin d'enrichir non seulement le Comité mais également les postes clés nécessaires à ce groupement. Par exemple, la personne en charge des comptes doit être consciencieuse dans sa gestion, ou encore, l'animateur de réunion doit savoir gérer le temps de parole et intéresser son public, etc.

La création d'une adresse mail de contact, d'un site Internet et/ou d'une page Facebook est également un gage de succès.

Enfin, on peut également penser à installer une boîte à suggestions dans un lieu accessible (un commerce, par exemple) afin de récolter les besoins et propositions recensés sur le territoire.



# L'ORGANISATION DES RÉUNIONS

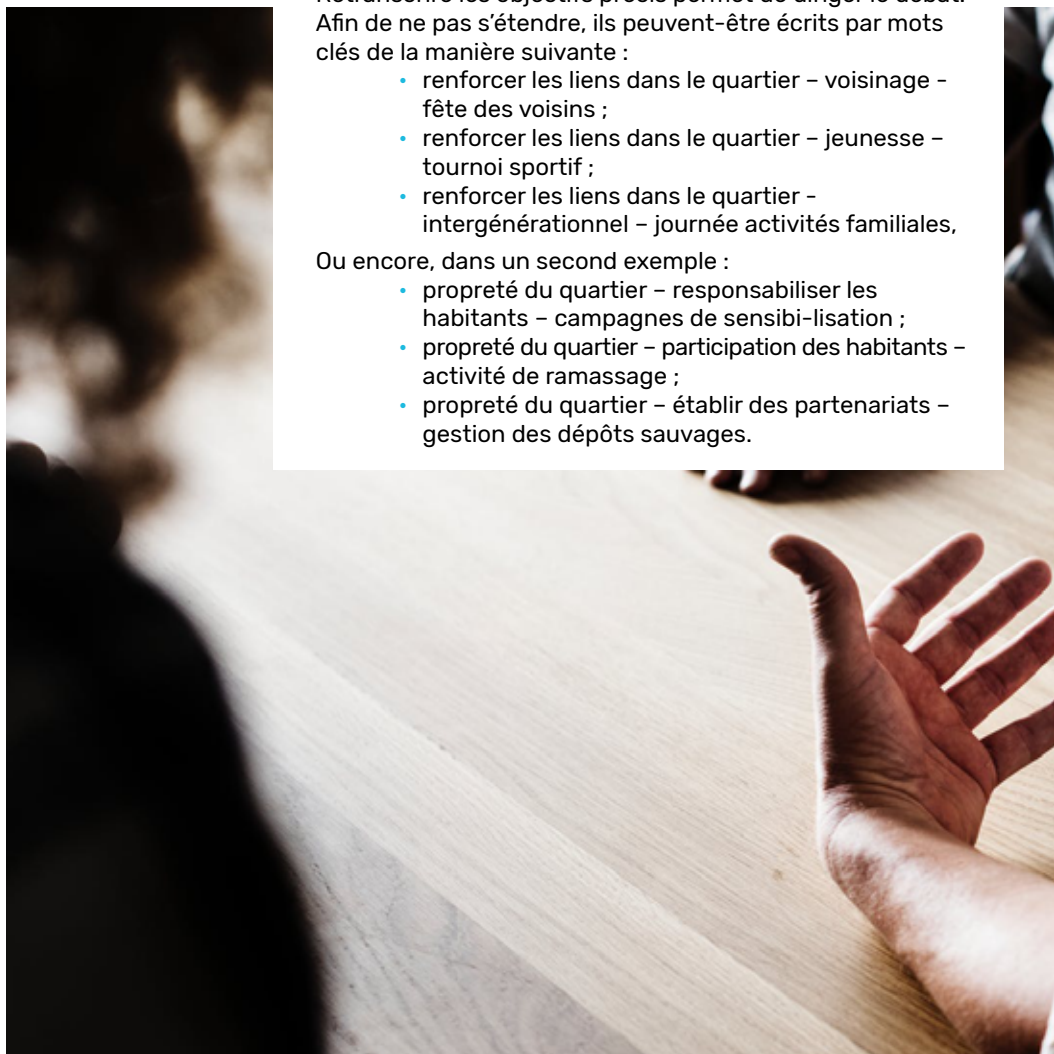
Afin de garantir des réunions efficaces et conviviales, certaines règles et outils peuvent-être utilisés comme :

- Etablir, en renseignant une durée relative par point, un ordre du jour contenant les différents sujets à aborder.
- Retranscrire les objectifs précis permet de diriger le débat. Afin de ne pas s'étendre, ils peuvent-être écrits par mots clés de la manière suivante :


- renforcer les liens dans le quartier – voisinage – fête des voisins ;
- renforcer les liens dans le quartier – jeunesse – tournoi sportif ;
- renforcer les liens dans le quartier – intergénérationnel – journée activités familiales,

Ou encore, dans un second exemple :

- propreté du quartier – responsabiliser les habitants – campagnes de sensibilisation ;
- propreté du quartier – participation des habitants – activité de ramassage ;
- propreté du quartier – établir des partenariats – gestion des dépôts sauvages.







Lors de la première réunion du groupe porteur, le sujet à l'ordre du jour pourrait-être « Organisation d'une réunion d'habitants en vue de la constitution d'un Comité de Quartier ».

Des règles de courtoisie doivent-être établies dès le départ comme :

- respecter son temps de parole ;
- faire systématiquement un « tour de table » par sujet ;
- se recentrer sur le sujet ;
- ne pas couper la parole ;
- éviter les critiques personnelles.

La rédaction du procès-verbal n'en sera que facilitée.

La répartition des tâches est également importante et peut se faire en fonction des souhaits et compétences de chacun mais également en groupe (comme la distribution de tracts).

Il faut également trouver un local, de préférence un lieu public comme les Maisons de Quartier, l'école communale, la bibliothèque, le hall omnisports, etc.

Enfin, d'autres tâches doivent être réparties, idéalement en groupe de travail, comme la publicité de la réunion, des actions, du diagnostic commun, sur les réseaux sociaux notamment.

La Ville peut évidemment vous soutenir mais il faudra alors tâcher de ne pas oublier de faire apparaître son logo sur le document dont le contenu aura préalablement été approuvé par les Autorités.

# LE SERVICE APC

Le service « Action de Prévention et de Citoyenneté » de la Ville de La Louvière souhaite dynamiser la vie des quartiers de l'entité. Pour cela, Il organise des activités en collaboration avec différents partenaires. La plupart des activités sont gratuites.

Il contribue également à diminuer le sentiment d'insécurité via des actions concrètes et de prévention.

L'APC est à l'écoute des demandes et besoins des habitants de l'entité afin de gérer au mieux leur vie quotidienne !

## COORDONNÉES

Le service se distribue dans l'entité en différentes Maisons de Quartier et antennes citoyennes.

### Maisons de Quartier :

- **Saint-Vaast** : rue des Briqueteries, 1/1 - 7100 Saint-Vaast
- **Maurage** : place de Maurage, 17 - 7110 Maurage
- **Houdeng** : Avenue du stade, 25 - 7110 Houdeng-Goegnies
- **Trivières** : rue Hallez, 4 - 7100 Trivières
- **Bois-du-Luc** : rue du Nord, 3 - 7110 Houdeng-Aimeries

### Antennes citoyennes :

- **Haine-Saint-Pierre** : Grand Place d'Haine-Saint-Pierre  
7100 Haine-Saint-Pierre
- **Strépy-Bracquegnies** : rue Joseph Wauters, 175  
(Résidence Mécanique) 7110 Strépy-Bracquegnies
- **La Croyère** : rue des Résédas, 27 - 7100 La Louvière
- **Le pavillon Warocqué** : Rue Paul Pastur (Parc Warocqué)  
7100 La Louvière

### Information générale :

Service APC

Place de la Concorde, 15 - 7100 La Louvière

T - 064/885.004 - [apc@lalouviere.be](mailto:apc@lalouviere.be)

# ANNEXES

Cette partie contient différents documents types, tels qu'un exemple de fiche « projet », des témoignages et objectifs, un formulaire d'autorisation en matière d'organisation d'évènements, la charte des Comités de Quartier de la Ville de La Louvière. Ces documents sont détachables et peuvent être utilisés pour toute demande officielle.

## RAPPEL :

Le formulaire d'autorisation est à rendre 45 jours avant la date de l'évènement.

De plus, les demandes en termes d'affichage sur la voie publique ainsi que d'occupation d'une salle privée requièrent également des délais (respectivement 45 et 30 jours).

L'équipe éducative du service Action Prévention Citoyenneté reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dans les différentes Maisons de Quartier de l'entité.

Pour plus d'informations et demandes en ligne : rendez-vous sur le site de la Ville : **[www.lalouviere.be](http://www.lalouviere.be)** onglet « **Ma Ville** » **ou sur l'E-GUICHET.**





# ASBL OU ASSOCIATION DE FAIT

ASBL	ASSOCIATION DE FAIT
Groupement de personnes physiques ou morales (associations, société, etc) poursuivant un but désintéressé.	Personnes réunies par un objectif commun.
Régies par la Loi du 27 juin 1921 où acquisition de la personnalité juridique.	Régie par aucune Loi. Pas de personnalité juridique.
Pas de gain matériel pour ses membres mais possibilités de bénéfices.	Liberté d'action au niveau des gains.
La personnalité juridique de la personne morale est distincte de celle de ses membres. Son patrimoine est donc propre.	Son patrimoine peut être confondu avec celui de ses membres.
Protection juridique pour les fondateurs et les administrateurs qui restent toutefois responsables civilement.	Aucune protection juridique.
Dispositions légales. Une certaine rigueur est à respecter en termes de statuts, Assemblée Générale, dépôt au greffe du tribunal de commerce, etc).	Rien d'obligatoire mais rigueur conseillée.
Possibilités d'obtenir des subsides et aides à l'embauche.	Difficultés dans l'obtention de subsides et pas d'aides à l'embauche possible.
Coût dans la création des statuts et les modifications obligatoires au greffe du tribunal du commerce, au 13 mars 2019 : - Constitution : 147,5€ TVAC - Modification : 111,32€ TVA	Aucun coût engendré dans sa constitution ou sa modification.
La personnalité juridique permet d'assigner ou d'être assigné en justice.	Difficultés de se retourner en cas de dommage/préjudice.

# EN BREF, DIFFÉRENTES ÉTAPES

- 1** Prévoir une rencontre entre citoyens désireux d'améliorer la vie dans leur quartier en amenant des souhaits et/ou observations ;
- 2** Délimiter un territoire précis et commun ;
- 3** Fixer une programmation, des objectifs précis en fonction du diagnostic établi ;
- 4** Répartir les tâches et les responsabilités de chacun au sein du Comité ;
- 5** Convenir d'une personnalité juridique à apporter au Comité en lui donnant le statut d'association de fait ou d'association sans but lucratif ;
- 6** Prévoir régulièrement des réunions d'avancement.



# RECOM- MANDATIONS

- Chacun est libre de s'investir en fonction de ses disponibilités et de ses compétences. Cependant, il importe de s'engager à être disponible à certains moments.
- Les objectifs choisis seront basés sur un processus consensuel et collectif, selon une méthodologie partagée et décidée à l'avance. Ils servent à guider le Comité et à recentrer le débat au besoin.
- Une charte sera établie collectivement afin de fixer les règles du Comité.
- Instaurer un contact avec les autorités compétentes peut s'avérer efficace afin de mettre en place un dialogue qui prenne en considération les contraintes, obstacles et appuis aux actions envisagées.
- Proposer des solutions sur la base d'une analyse critique et de l'examen des arguments de chacune des parties. Se limiter à dénoncer est insuffisant. Il est indispensable de bâtir des raisonnements solides et réalistes.
- Créer une mobilisation, la plus large possible, de citoyens qui soutiennent la démarche.
- L'information et la communication sont des éléments essentiels à l'action. Un tract distribué dans les boîtes aux lettres ou une publication dans le journal du quartier peuvent suffire. En complément, l'utilisation des réseaux sociaux constituera un apport précieux. Non seulement, ils permettront de développer un réseau de contacts, mais ils seront aussi un lieu de collecte et de distribution d'information.
- Des autorisations sont nécessaires pour la reproduction de dessins (droits d'auteurs) tout comme l'utilisation de logos de services ou d'associations. Dans tous les cas, doit-être renseignée la mention « exempt de timbre » ou encore l'inscription « ne pas jeter sur le voie publique » sur les tracts distribués.
- Ne pas se décourager. L'aboutissement d'un projet peut prendre du temps.

# EXEMPLES D'OBJECTIFS EN COMITÉS DE QUARTIER

- représentation des habitants vis-à-vis des autorités,
- promouvoir la qualité de vie dans le quartier,
- redynamiser le quartier,
- émancipation socioculturelle à travers une logique de projets,
- renforcement des liens et de la mixité entre tous les habitants du quartier.

## À TRAVERS DES PROJETS TELS QUE :

- un concours de façades fleuries,
- une fête des voisins,
- la mise en place d'une activité en partenariats avec les forces vives du quartier,
- etc.







quartier  
belle  
ville



# LABEL

## « QUARTIER BELLE VILLE »

Ce label donne la possibilité aux différents quartiers de La Louvière d'être reconnus et aidés par les services de la Ville de par les spécificités «entretien, embellissement et respect» de leur cadre de vie.

Le label «beLLe viLLe» intègre différents critères au sein de sa «charte citoyenne» comme :

- l'entretien et la propreté du quartier,
- l'embellissement des façades,
- le respect des règles de conduite,
- le fait de favoriser la biodiversité,
- etc.

En cas d'adhésion à cette charte, la méthodologie à appliquer sera expliquée aux membres du Comité de Quartier et un suivi sera apporté par la Ville.

# TÉMOIGNAGES

« Notre Comité souhaite, via une logique d'éducation permanente, être un outil d'émancipation via une logique de projet. La participation avec la Maison de Quartier prend donc tout son sens car la sollicitation de cette intelligence collective, permise notamment via les partenariats, assure le développement ainsi que le renforcement des liens sociaux ».

**(Citoyen de Maurage)**

« Notre Comité de Quartier est une association spontanée d'habitants du quartier ayant pour but de représenter ceux-ci vis-à-vis des autorités officielles. Cette association se veut apolitique et ne traite aucunement de sujets philosophiques ou religieux « ... »

Toute personne majeure habitant le quartier peut faire partie de l'association.

Son objectif est de promouvoir la qualité de la vie du quartier. Elle se focalise notamment sur trois axes principaux émanant du souci des habitants qu'elle représente, à savoir :

- la sécurité des personnes et des biens, comprise dans son sens le plus large et, plus particulièrement, celle qui concerne les enfants et la circulation routière ;
- l'environnement, compris dans son sens le plus large, et notamment l'entretien et la propreté du quartier, la protection du patrimoine et la protection de la nature ;
- l'animation culturelle, sportive et de loisirs, ceci afin de favoriser les échanges et de créer un esprit de quartier ».

**(Membre du Comité de quartier de la place d'Houdè)**



« Pendant plusieurs années, quelques citoyens de la rue du Parc ont initié la fête des voisins dans le parc Warocqué. La première initiative a connu un vif succès et un engouement s'est fait ressentir. Cela a permis aux voisins de se connaître et un groupe a décidé de créer un Comité (...) Nous avons créé une association de fait et de nouvelles activités ont vu le jour : brocante dans le parc, promenade historique avec un historien, Monsieur Host, et pour la première fois, la fête d'Halloween. Ce dernier événement a attiré beaucoup de monde. Les premières années, les commerçants du quartier n'étaient pas associés. Depuis un an, ils ont intégré le groupe et de nouvelles idées d'activités sont en train de voir le jour. C'est ainsi que le 5 mai 2019, la première fête des 2 roues va voir le jour »

**(Une représentante du Comité de Quartier de Warocqué).**





LA LOUVIÈRE  
vous êtes au centre de tout



Wallonie

Éditeur responsable: Rudy Ankaert, directeur général